



à PAU, le 29/11/2016

Objet : Questions des délégués du personnel CGT-Pau
Réf. : EP/CGT/16.095

DP de Novembre 2016 – Etablissement de PAU Réponses aux questions CGT

Question 1 : renouvellement Télétravail :

Pour quelle raison faut-il renouveler la demande pour le Télétravail tous les ans à la date anniversaire (avenant annuel au contrat de travail) alors que pour le temps partiel il semblerait que ce soit différent, la demande initiale reste effective jusqu'à ce que le salarié choisisse de la suspendre. Est- il est prévu de modifier cette procédure pour le télétravail ?

Réponse Direction :

Un avenant au protocole d'accord télétravail a été signé le 10/11/2016 et cette modification y a été apportée.

Commentaires CGT :

Effectivement, la CGT a signé l'avenant télétravail avec des modifications : consultez le en ligne sur le site web CGT (<http://ep.cgtotal.fr/>).

Question 2 : Téléphones professionnels

Il semble que depuis quelques temps, la décision a été prise de laisser les téléphones professionnels aux salariés qui partent dans leur nouvelle affectation et ce, en France comme en filiale.

Les élus CGT souhaitent avoir la note qui confirme cela.

Réponse Direction :

Oui il a été décidé que les bénéficiaires de téléphones professionnels bénéficieraient leur utilisation lors de mutation.une mise à jour du référentiel sera faite.

Commentaires CGT :

RAS

Question 3 : régime prévoyance incapacité, invalidité, décès

Un salarié embauché depuis quelques années déjà a souhaité s'assurer qu'il bénéficierait de ce droit et c'est avec surprise que Malakoff lui a répondu qu'il n'était pas inscrit dans leur fichier et donc de se diriger vers TOTAL pour régler ce problème.

Le régime prévoyance mis en place par Total (périmètre des sociétés du Socle Social Commun), permet à chaque salarié de choisir sa garantie en cas de décès parmi deux options. En principe, chaque salarié est bénéficiaire du dispositif de prévoyance sans démarche spécifique de sa part. Pour la garantie décès, il doit remplir son bulletin d'option afin de désigner son ou ses bénéficiaires et renvoyer l'original à Malakoff Médéric qui lui enverra un accusé de réception. En cas de décès immédiat, que se passe-t-il si la personne n'est pas couverte par cette garantie ? Qui informe le service prévoyance de l'arrivée d'un nouveau bénéficiaire ?

En principe, le salarié doit être informé de ces droits dès son arrivée dans la société, mais compte tenu de l'importance de renvoyer dès que possible les documents remplis au service Prévoyance MALAKOFF MEDERIC pour désigner ces bénéficiaires les élus cgt demandent qu'un courrier individuel soit envoyé à chaque nouveau embauché ?

Réponse Direction :

Dans les faits cette personne n'a pas contacté le bon service chez Malakoff. L'adhésion est bien systématique a l'embauche et les différentes options sont proposées, l'option 1 étant par défaut (bénéficiaires légaux)

Vos idées sont force de proposition... venez nous en parler....

Bulletin de contact et de syndicalisation



Nom..... Prénom :.....Lieu de travail/Bureau :.....
Adresse :.....Tel/Courriel :.....

la **cgt**, le syndicat de référence

Centre Scientifique & Technique Jean Féger - F017 - Av. Larribau - 64018 PAU Cedex

Tour Coupole - 2 place Jean Millier - 04D10 - La Défense 6 - 92078 PARIS La Défense Cedex

Pole Etude Recherche Lacq (PERL) – Pole Economique 2 – BP47 – 64170 LACQ

SIREN/SIRET : 803 557 636 00013

amont-holding.cgt-ues@total.com

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

☎ 05.59.83.42.56/60.43/68.21

☎ 05.59.83.58.11

☎ 01.47.44.20.53

☎ 01.47.44.27.17

☎ 05.59.67.37.37

☎ 06.28.78.94.34

Commentaires CGT :

Nous avons demandé à ce qu'il soit rappelé aux salariés les liens vers ces organismes afin qu'ils puissent vérifier et éventuellement adresser leurs modifications. Ces rappels pourraient être inclus dans une communication annuelle incluant les modifications au sujet de la mutuelle en octobre en particulier afin de ne pas multiplier les mails d'informations.

Question 4 : fonction RSED (Responsable sécurité environnement délégué)

Comment peut-on devenir RSED ? Il y a-t-il un coefficient minimum pour le devenir ?

Réponse Direction :

Non, il n'y a aucune règle minimale associée à la fonction de RSED.

Commentaires CGT :

Même s'il n'y a pas de règle et au vu des compétences nécessaires il nous semble légitime que cette fonction puisse être assorti d'un coefficient...

En marge des questions CGT et en bref :

Treck : correction et mise en conformité des barèmes dans TRECK.

Traitement des Notes de Frais (NF) : il n'y a pas de délai légal de traitement pour remboursement, les retards sont dus à des dysfonctionnement des semaines précédentes et cela a dû être résolu...

Couverture accident en mission : il est bien pris en charge selon les conditions légales du code de la sécurité sociale.

BSI : la direction va regarder mais les documents sont téléchargeables en pdf. La CGT a demandé à ce qu'il soit possible d'accéder aux BSI des années précédentes sur le même site web.

Cantine : la différence de certains tarifs entre Paris et Pau est due à l'impact de la masse salariale et du taux de fréquentation en particulier

Courriel-Spam : certains courriels portent à confusion (ex : courriel signé de www.totalprofession.com) mais il est rappelé que ce sont des spams et doivent être traités comme tels et mis en courrier indésirable...

TGS : les dires de Mr Pflimlin sur "l'avenir à 3 ans des TGx" est [évidemment] infirmé par la Direction...on verra dans 3 ans la situation de nos collègues qui n'en demeurent pas moins inquiets...

Sponsoring : Total se concentre uniquement sur le rugby via la section paloise....[4C&D? merci pour les autres]

Prochaine réunion le 12/12

Pensez à nous envoyer vos questions ! avant le 6/12 SVP !